

COMPTE RENDU de la Séance du 26 FEVRIER 2014

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mercredi vingt-six février deux mille quatorze à vingt heures trente.

La convocation a été adressée le 20 février 2014 avec l'ordre du jour suivant :

- Création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet
- Subvention accordée à l'école primaire du Mont-Hachey pour l'organisation d'une classe découverte au CPIE de BONZEE en MEUSE
- ONF : Approbation du programme des travaux sylvicoles en forêt communale 2014
- Renouvellement de l'adhésion à l'Association Intercommunale des Sentiers des DEUILLES pour 2014
- Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour 2014
- Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires 54
- Réparation du mur de l'église

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BEAUDART Dominique, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, JAY Anne, LOUIS Monique, MENETRIER Eric, MORREEL Francis, RASSINOUX Bernard, SCHWRDA Pierre et TERRIER Anne-Laure.

Messieurs Emmanuel PAYEUR et Alain SOMMARUGA étaient présents pour les délibérations n°2014/13 et 2014/14.

Absents excusés : Mme Bernadette BALCEROWIAK procuration à Mme Anne-Laure TERRIER, M. Pierre REVEST procuration à M. Bernard RASSINOUX.

M. Dominique BEAUDART a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Détermination du nom de la zone d'activités de Chaudeney-sur-Moselle
- Remboursement des bons d'achat KADEOS à l'association « La Caldéniacienne » pour un départ en retraite
- Demande de subvention par l'association MJC « Les Naux » pour l'organisation du CLSH 2014
- Demande de subvention par l'Association de Soutien aux Elèves (ASE) relative à l'achat d'une bouteille de gaz utilisée lors du Marché de Noël 2013
- Interdiction de procéder à toute ouverture de tranchée sur le domaine public de l'Impasse des HENRIOTTES
- Budget COMMUNE 2014 : Inscription anticipée du quart des crédits d'investissement 2013 pour régler les factures FND CARDIO COURSE et BUT COSY relatives aux achats d'un défibrillateur cardiaque et d'un réfrigérateur et pour prévoir le financement des travaux de réparation du mur de l'église

Création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au recrutement de deux agents affectés au service de l'école maternelle de Chaudeney-sur-Moselle en raison du départ en retraite de l'agent en poste. Afin d'assurer la continuité du service, il propose de procéder à la création de deux emplois permanents d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} Classe, à temps non complet, pour une durée de travail de 17 heures 30 par semaine chacun, à compter du 24 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer à compter du 24/03/2014 deux emplois permanents d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} Classe à temps non complet ;
- fixe la durée hebdomadaire de travail afférente à chaque emploi à 17 heures 30 ;
- charge le Maire de procéder aux recrutements correspondants ;
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 ;
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Subvention accordée à l'école primaire du Mont-Hachey pour l'organisation d'une classe découverte au CPIE de BONZEE en MEUSE

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de la directrice de l'école primaire du Mont-Hachey : l'organisation d'une classe de découverte qui se déroulera du 10 au 13 juin 2014 au CPIE de Bonzée (Meuse). Ayant pris en compte l'intérêt des élèves et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de verser une subvention de **1 250,00 € TTC** à l'école primaire du Mont-Hachey.

ONF : Approbation du programme des travaux sylvicoles en forêt communale 2014

Le Maire présente au Conseil municipal le devis des travaux sylvicoles prévus en Forêt communale transmis par l'Office National des Forêts pour 2014.

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte le devis des travaux sylvicoles prévus dans les parcelles 1.t, 2.t, 5.t et 20 d'un montant de **5 200,00 € H.T.**
- autorise le maire à signer tous documents concernant ces travaux.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Intercommunale des Sentiers des DEUILLES pour 2014

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2009/15 du 06/03/2009 concernant le balisage de sentiers entre Chaudeney-sur-Moselle et Villey-le-Sec effectué par l'association intercommunale des sentiers des Deuilles dont le siège est situé à la Mairie de Biqueley (54200). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le **versement de la cotisation annuelle de 75 € pour 2014**,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles,

Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour 2014

Le Maire rappelle au Conseil municipal le rôle du CAUE à savoir l'assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'environnement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le **versement de la cotisation annuelle de 200 € pour 2014** correspondant aux communes de plus de 600 habitants,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles,

Renouvellement de l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires 54

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle concernant le renouvellement de l'adhésion au service informatique pour la mise à disposition et maintenance des logiciels COSOLUCE (Comptabilité, budget, compte administratif, paie, gestion des listes électorales...). Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'accepter de renouveler l'adhésion au service informatique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle pour une cotisation 2014 d'un montant de 2 610,00 € T.T.C. et pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2014,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Réparation du mur de l'église

Suite à l'éboulement qui a endommagé le mur de l'église et vu l'urgence de la situation, le bureau d'étude B3ESH a été consulté pour établir des propositions de réparation.

Vu l'article 35 alinéa II du Codes des Marchés Publics, le Maire présente au Conseil municipal les devis des entreprises TP2B, EIFFAGE, E.S.T.S. et PIERRE et HABITAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confier la réparation du mur de l'église à l'entreprise moins-disante « PIERRE et HABITAT » sise à LAVALLEE (55260) et d'accepter le devis d'un montant de **20 407.60 € H.T. soit 24 489.12 € T.T.C.**
- de solliciter l'aide du Conseil général de Meurthe-et-Moselle au titre de la dotation communale d'investissement
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

Dénomination de la zone d'activités de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la signalétique routière à l'entrée du village oriente bon nombre de camions vers l'agglomération au lieu de les diriger vers la zone d'activités du village (RD 77A).

Après consultation des services de la DITAM (Conseil général 54) et du service Développement économique de la Communauté de Communes du Toulouais, le Conseil municipal -après délibération- décide :

- de nommer la zone concernée « **ZONE D'ACTIVITES DE CHAUDENEY** » ; l'objectif étant d'envisager une signalétique appropriée,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Remboursement à l'association « La Caldéniacienne » des bons d'achat KADEOS achetés pour le départ en retraite d'un agent communal

Le Maire charge l'association « La Caldéniacienne » de procéder à l'achat de bons KADEOS pour le départ en retraite de Mme Josiane HORNBECK, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à verser une subvention à l'association « La Caldéniacienne » pour rembourser l'achat des bons KADEOS d'un montant de **200 € + 12 €** (frais d'envoi).

Subvention accordée à l'Association M.J.C. « Les Naux » de Chaudeney-sur-Moselle pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention :

- de **2 500 €** à la M.J.C. « Les Naux » pour l'organisation du C.L.S.H. prévu du 7 au 25 juillet 2014.

Subvention accordée à l'Association de Soutien aux Elèves (A.S.E.) pour l'achat d'une bouteille de gaz effectué dans le cadre du Marché de Noël 2013

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de remboursement de l'achat d'une bouteille de gaz effectué lors du Marché de Noël 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de **32 €** à l'A.S.E. pour le remboursement de cet achat.

Interdiction de procéder à toute ouverture de tranchée sur le domaine public de l'Impasse des HENRIOTTES

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception des travaux Impasse des HENRIOTTES qui s'est tenue le 25/02/2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'interdire pendant une durée de 5 ans toute ouverture de tranchée sur le domaine public de l'Impasse des HENRIOTTES.

Budget COMMUNE 2014 : Inscription anticipée du quart des crédits d'investissement 2013 pour régler les factures FND CARDIO COURSE et BUT COSY relatives aux achats d'un défibrillateur cardiaque et d'un réfrigérateur et pour prévoir le financement des travaux de réparation du mur de l'église

Le Maire informe le Conseil municipal du fait que les factures des sociétés FND CARDIO COURSE et BUT COSY relatives aux achats respectifs d'un défibrillateur cardiaque et d'un réfrigérateur n'ont pu être réglées vu l'insuffisance des crédits d'investissement restants du budget COMMUNE au chapitre 21.

Le troisième alinéa de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'utiliser le quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année 2013 avant le vote du budget 2014.

Pour le budget COMMUNE 2013, le montant total des dépenses réelles inscrites aux chapitres 20/204/21/23 s'élevait à 1 312 040,00 €. L'autorisation peut donc porter sur **une enveloppe maximale de 328 010 €**.

Afin de pouvoir exécuter dès le début de l'année 2014 les programmes d'investissement actés mais non budgétés, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget COMMUNE **au chapitre 21 dans les limites de 19 000 € selon le détail ci-après :**
 - art/2158 : 3 000 € pour régler la facture FND CARDIO COURSE
 - art/2188 : 1 000 € pour régler la facture BUT COSY
 - art/21318 : 15 000 € pour anticiper le financement des travaux de réparation du mur de l'église

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 27/02/2014 et transmis au contrôle de légalité le 03/03/2014.

Le Maire,
P. JAVELLE